

2017-3980
2017-09-01

GROUPE	5	HERBICIDE
--------	----------	-----------

PROMETREX 80 WSP

Herbicide pour les cultures
en poudre mouillable dans des emballages hydrosolubles

CONTENU NET : 454 g

GARANTIE : Prométryne 80 %

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 16253 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, MB R3B 0X1
1-855-264-6262

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au
1-877-250-9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053
(24 heures sur 24)**

**POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA
ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT
PROMETREX 80 WSP**

GROUPE	5	HERBICIDE
--------	----------	-----------

COMMERCIAL

**Herbicide pour supprimer certaines mauvaises herbes
dans les carottes, le céleri et les pois**

GARANTIE : Prométryne 80 %

N° D'HOMOLOGATION 16253 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Conserver les emballages hydrosolubles dans le présent contenant et les entreposer dans un endroit frais et sec, à une température supérieure au point de congélation (0 °C). Craint la chaleur. Tenir loin de la flamme nue. Ne pas chauffer. Les emballages intérieurs se dissolvent entièrement dans l'eau. Après avoir ouvert le sac extérieur, déposer, selon le mode d'emploi, le nombre d'emballages intérieurs intacts requis dans le réservoir de pulvérisation. Ne pas trop manipuler l'emballage hydrosoluble ni l'exposer à l'humidité pour ne pas le briser. Ne pas ouvrir les emballages hydrosolubles.

IL EST INTERDIT DE VENDRE LES EMBALLAGES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, MB
R3B 0X1
1-855-264-6262

**Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au
1-877-250-9291 (24 heures sur 24)**

**En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053
(24 heures sur 24)**

Contient cinq emballages hydrosolubles de 454 grammes

CONTENU NET : 2,27 kg

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROMETREX 80 WSP est un herbicide sélectif qu'on applique en prélevée ou peu après le semis de certaines cultures, et après le repiquage du céleri. Lorsqu'il est utilisé en prélevée, PROMETREX 80 WSP doit être appliqué avant la levée de la culture. Si le sol est sec au moment de l'application et qu'on ne prévoit pas de pluie, on obtient habituellement une meilleure suppression des mauvaises herbes en travaillant le sol superficiellement avec une herse rotative à pointes.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

Pour supprimer efficacement les mauvaises herbes et éviter d'endommager la culture, il importe d'appliquer PROMETREX 80 WSP avec précision et uniformément. Utiliser un pulvérisateur à basse pression bien calibré pour donner une pulvérisation uniforme. PROMETREX 80 WSP est une poudre mouillable qu'il faut garder en suspension pendant l'application.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Appliqué selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette, la prometryne supprime les graminées annuelles et les dicotylédones, notamment celles qui suivent :

mouron des oiseaux	renouée persicaire
spargoute des champs	chénopode blanc
sétaire verte	pourpier potager
ortie royale	amarante réfléchie
moutarde sauvage	

MISES EN GARDE RELATIVES À L'UTILISATION DU PRODUIT

Appliquer sur un lit de semence ferme et à grains fins. La suppression des mauvaises herbes est médiocre lorsqu'on applique le produit dans un sol rempli de mottes. Ne pas utiliser dans les provinces des Prairies. On peut semer des pommes de terre, des carottes, du céleri, des pois ou du maïs dans les champs traités. Ne pas utiliser au moment ou presqu'au moment de la levée des carottes.

ATTENTION : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors du mélange, du chargement et de l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation. Porter également des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement du produit et lors d'activités de nettoyage et de réparation.
- Ne pas entrer dans les aires traitées ou en autoriser l'entrée aux travailleurs pendant le délai de sécurité de 24 heures pour le céleri et de 12 heures pour toute autre culture.
- Ne pas appliquer ce produit de sorte qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire de traitement.
- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.
- Enlever les vêtements sans tarder lorsque ce pesticide vient en contact avec la peau au travers des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et changer de vêtements.
- Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imprégnés du produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

MODE D'EMPLOI

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à PROMETREX 80 WSP, herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à PROMETREX 80 WSP et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le PROMETREX 80 WSP ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ADAMA au 1-855-264-6262.

CAROTTES : Appliquer 2,25 à 4,25 kg dans 200 à 1 000 litres par hectare. (Pour la dose de 4,25 kg, utiliser 10 sacs hydrosolubles de 454 g par 1,07 ha.) **TRAITEMENT DE PRÉLEVÉE** : Préparer un lit de semence uni et ferme, exempt d'espaces libres. Appliquer après le semis et avant la levée des carottes. Utiliser la dose de 2,25 kg/ha dans un sol sableux, 2,75 kg/ha dans un sol loameux et 4,25 kg/1,07 ha dans un sol couvert de paille. Pour de meilleurs résultats, appliquer lorsque le sol est humide. Ne pas utiliser au moment ou presque au moment de la levée des carottes. Ne pas travailler le sol dans les 4 semaines suivant le traitement, sauf s'il faut supprimer les mauvaises herbes.

CÉLERI (PLANTS REPIQUÉS) : Appliquer 2,25 à 2,75 kg dans 200 à 1 000 litres par hectare. Appliquer un traitement de surface lorsque les plants repiqués de céleri sont établis (habituellement 7 à 14 jours). On peut traiter avant ou peu après la levée des mauvaises herbes, mais avant que les mauvaises herbes atteignent 5 cm de hauteur. Ne pas traiter plus que 2 fois sur chaque culture de céleri.

POIS (SECS, FRAIS, DE TRANSFORMATION) : Appliquer 2,25 à 2,75 kg dans 200 à 1 000 litres par hectare. **TRAITEMENT DE PRÉLEVÉE** : Appliquer peu après le semis mais avant la levée des pois. Pour de meilleurs résultats, appliquer lorsque le sol est humide. Si le sol est sec et que l'on ne prévoit pas de pluie, on peut obtenir de meilleurs résultats en travaillant le sol superficiellement au moyen d'une herse. Adopter la dose faible dans un sol sableux.

PROMETREX 80 WSP

Tableau de conversion des doses pour le nombre de sachets/dose en hectares

Dose/superficie en hectares	Dose par nombre de sachets (454 g/sachet)
2,25 kg/ha	5
2,75 kg/ha	6
4,25 kg/1,07 ha	10

- Restrictions visant les cultures alternées : Observer un délai de trois mois avant la plantation des petites céréales, des légumes bulbes et des légumes-feuilles (sauf ceux du genre Brassica) et les légumineuses (fraîches ou séchées); de huit mois pour les légumes racines et les légumes tubéreux et de 12 mois pour toute autre culture.
- **NE PAS** appliquer directement ce produit dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, ruisseaux, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, réservoirs et terres humides), les habitats estuariens ou marins.
- Pulvérisation agricole : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de la American Society of Agricultural (ASAE). Fixer la hauteur de la rampe d'aspersion à 60 cm au-dessus de la culture ou de la surface du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons :

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat vulnérable le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (comme les forêts, les terrains boisés, les haies, les brise-vent, les grands pâturages libres, les zones riveraines et arbustives), d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les ruisseaux, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les marécages, les réservoirs et les milieux humides) ou d'un habitat estuarien ou marin.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		< 1 m	> 1 m	< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Carottes	25	10	4	2	25
	Céleri	30	15	5	3	30
	Pois	15	5	3	1	20

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique

fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être nocif en cas d'ingestion. Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Se laver les mains et la peau exposée avant de manger et après le travail. Éviter de contaminer la nourriture humaine ou animale. Ne contaminer aucune surface d'eau. Entreposer dans un endroit sûr et sec, à l'écart de la nourriture et des approvisionnements d'eau, des semences, des engrais et autres produits appliqués sur les cultures. Ne pas utiliser sur des cultures autres que celles recommandées sur la présente étiquette. S'il le faut, on peut semer les cultures indiquées sur l'étiquette dans les champs traités au PROMETREX 80 WSP seulement, pourvu que le sol soit retravaillé à fond. Ne pas semer d'autres cultures dans un champ traité la même saison. On peut semer à l'automne du seigle et de l'avoine dans le champ traité.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors du mélange, du chargement et de l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation. Porter également des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement du produit et lors d'activités de nettoyage et de réparation.

Ne pas entrer dans les aires traitées ou en autoriser l'entrée aux travailleurs pendant le délai de sécurité de 24 heures pour le céleri et de 12 heures pour toute autre culture.

Ne pas appliquer ce produit de sorte qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire de traitement.

Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

Enlever les vêtements sans tarder lorsque ce pesticide vient en contact avec la peau au travers des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et changer de vêtements.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imprégnés du produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non-ciblés. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

- Ne pas contaminer les systèmes de distribution d'eau potable ou d'irrigation, ni les habitats aquatiques en nettoyant le matériel de pulvérisation ou en éliminant les déchets.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les précipitations abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu ou un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques, comme l'argile).
- L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. les sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION :

NE PAS CONTAMINER L'EAU NI LA NOURRITURE HUMAINE OU ANIMALE LORS DE L'ENTREPOSAGE OU DE L'ÉLIMINATION.

1. Rendre le sac extérieur inutilisable.
2. Ne pas réutiliser le sac extérieur à d'autres fins.
3. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du sac extérieur avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation et l'éliminer conformément à la réglementation provinciale.

4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux